

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

Le Nouvel An

Dix-neuf-cent-seize agonise bientôt. Nous touchons déjà l'aurore du nouvel an. Et, c'est tout tantôt le grand jour des bons souhaits pour la nouvelle année.

"LE CLAIRON" profite de l'occasion de son dernier numéro de 1916, pour souhaiter de tout coeur une BONNE ET HEUREUSE ANNEE à tous ses lecteurs et lectrices ainsi qu'à toute la population de St-Hyacinthe.

Nous profitons aussi de la circonstance pour présenter l'hommage de notre amitié et témoigner notre reconnaissance aux nombreux clients qui ont favorisé notre atelier et nous ont accordé leur estimable patronage.

(La Direction.)

LE CLERGE DE FRANCE AU PALAIS-BOURBON

Autrefois, c'est-à-dire avant la guerre, un pareil titre eût annoncé des paroles ou des faits alarmants.

Il n'était question du clergé de France, au Palais-Bourbon, que pour le maltraiter en discours ou le persécuter en lois.

Sur ce point, ce n'est pas la Chambre élue au printemps de 1914 et qui nous gouverne encore, en cet automne de 1916, qui devait changer le langage ni les actes parlementaires.

Et pourtant, voici quelques jours dans l'enceinte législative, il a été parlé du clergé français en termes élogieux, aux applaudissements de la majorité. L'incident, n'est-il pas vrai, mérite d'être mis en relief.

C'était dans la séance où H. Ribot proclama les résultats du deuxième Emprunt national.

Pour le noter en passant, le succès de cette opération financière équivalait à une victoire signalée. Après vingt-sept mois de guerre, on n'espérait obtenir, de l'épargne française, qu'une somme relativement restreinte. Je dis "relativement"; car, en soi, le total escompté par le gouvernement était considérable; mais c'est en comparaison des dépenses nécessaires qu'il pouvait paraître minime. Bref, les prévisions les plus optimistes ne dépassaient pas dix milliards. Or, le ministre des finances a eu la satisfaction d'annoncer au pays, du haut de la tribune de la Chambre, que le produit du deuxième Emprunt national atteignait près de onze milliards et demi. Et, sur ce chiffre, plus de la moitié est constitué d'argent frais; c'est-à-dire que plus de cinq milliards ont été versés au Trésor, non pas en obligations de la Défense Nationale échangées contre des titres de rente, mais bien en argent liquide, apporté pour la première fois aux Caisses publiques. Plus de cinq milliards, après plus de deux ans de guerre: ce résultat magnifique apporte une double attestation, qu'il est bon de souligner: la pre-

mière, c'est que la France, en dépit de la formidable épreuve qu'elle traverse aujourd'hui, possède encore des ressources considérables; la seconde, c'est que l'Etat peut compter, pour mener la guerre à son terme décisif et glorieux, sur le concours de tous les citoyens. Des agents louches et insaisissables, aux gages de l'étranger, avaient bien entrepris, de nuire au succès de l'Emprunt, en insinuant que prêter à l'Etat, c'était prolonger la guerre; ils en ont été pour leurs frais; le bon sens et la générosité populaires ont déjoué leurs manœuvres.

Or, parmi les artisans les plus dévoués, les plus ardents de cette victoire financière, le clergé de France a tenu l'une des premières places. Sous l'impulsion et la direction de leurs évêques, les prêtres ont partout rappelé aux fidèles leurs devoirs de patriotes. Dans certains diocèses, d'accord avec les autorités civiles, ils ont même recueilli les versements de leurs paroisses. Il en fut ainsi notamment dans celui de Grenoble, dont l'évêque, Mgr Maurin, vient, par la faveur exceptionnelle du Souverain Pontife, d'être à la fois promu à l'archevêché de Lyon et revêtu de la dignité cardinalice.

Ce n'est point la première fois que le clergé français rend service à la patrie. Mais, naguère, en se dévouant à la cause publique, il risquait d'encourir, en guise de remerciements, des vexations et des blâmes et n'était payé, tout au moins, que d'une silencieuse ingratitude.

Cette fois, il n'en a pas été de même.

Le gouvernement, qui avait été heureux de trouver son concours, a tenu à lui exprimer officiellement sa reconnaissance.

M. Ribot, dans sa déclaration parlementaire, en énumérant les forces nationales qui ont contribué le plus efficacement au succès de l'emprunt, a nommé en bon rang l'épiscopat et le clergé Français.

Mais voyez l'extrême et odieuse intolérance des anticléricaux! Quelques énergumènes du groupe socialiste se sont rencontrés, pour protester avec une impatiente aigreur contre la simple constatation de ce fait public. Ces prétendus parti-

sans de la justice et de la vérité n'admettent pas qu'on soit juste envers les représentants de l'Eglise, ni qu'on proclame la vérité quand elle est favorable aux ministres de la religion. Cet exemple d'iniquité est à retenir.

Seulement dans l'occasion, la phibic anti-clérical avait mal conseillé cette petite faction de fanatiques.

Sans leurs inconvenantes interruptions l'éloge accordé par le ministre des finances au clergé français eût passé sans doute inaperçu, du moins à la Chambre; on eût pu prétendre, en tout cas, que les députés s'étaient abstenus de confirmer, par leurs approbations, les félicitations du gouvernement.

Grâce aux murmures de l'extrême-gauche, l'hommage a été complet.

Révolté, en effet, par cette injustice et cette incongruité, M. Ribot, interrompant la lecture de sa déclaration, se tourna vers les mécontents et il répéta, d'un accent énergique et convaincu, les louanges et les remerciements qui sont dûs au patriotisme intelligent et dévoué de nos évêques et de nos prêtres. Il rappela, d'ailleurs, que le clergé catholique avait déjà rendu les mêmes services à l'Etat dans la préparation du premier Emprunt national et dans la collecte de l'or.

Et l'éloge était si incontestablement mérité, la protestation des anticléricaux avait paru si intolérable aux plus indifférents eux-mêmes, la riposte du vieux ministre était si vigoureuse que la grande majorité de la Chambre, oubliant ses préventions anciennes, éclata en applaudissements.

L'hommage de la Chambre au clergé français était acquis. Détail symptomatique et qui achève de donner à l'incident sa signification tout entière: la presse et l'opinion l'ont accueilli, cet hommage imprévu, comme la chose la plus juste et la plus naturelle du monde.

Il n'en est pas moins vrai que, si, entre le mois de mai et le mois d'août 1914, un français quelconque eût prédit que cette Chambre, élue dans les dispositions les plus hostiles à l'Eglise et résolue à pratiquer une politique nettement anticléricale, se livrerait, deux ans plus tard, à une manifestation de cette nature et que, bien plus, cette manifestation n'étonnerait ni ne choquerait personne, ce prophète eût incontestablement passé pour un fou!

François VEUILLOT.

SUR LE REMPLACEMENT DU DROIT

De notre correspondant Parisien du Comité Catholique de Propagande

Rendre hommage aux victimes de la première heure qui, sur la frontière ont défendu le droit et la liberté des peuples et, depuis, enduré vaillamment l'oppression teutonienne, c'est un devoir de justice à un double titre.

La justice et l'admiration leur

sont dues d'abord pour leur geste héroïque, puisqu'ils ont réalisé, sans souci des risques la devise: *potius mori quam faedari*; mieux vaut mourir que pactiser avec le crime.

Ils ont mérité aussi que justice et réparation leur soient faites: car l'ennemi ne s'est pas borné à les abattre; il a tenté de les salir. La calomnie allemande a jeté sa boue sur la Belgique, accusée d'avoir violé sa propre neutralité, d'avoir employé contre les armées germaniques des procédés barbares; explications tardives, mais persistantes et du passage en territoire neutre et des atrocités commises sous prétexte de représailles.

Ils méritent, ces ouvriers de la résistance dressés, dès l'abord, contre les barbares et au prix de leur sang, les arrêtant, sans espoirs de vaincre, pour être fidèles au devoir, qu'on leur paie les longues douleurs d'un exil vaillamment supporté et d'une oppression subie sans fléchir. Car ils ont tenu contre la vague envahissante, amortissant son premier choc: ils tiennent fièrement contre le régime oppresseur et sous la botte d'un ennemi sans pitié; ils tiennent leur rang de peuple libre, admirable au milieu des terres étrangères, mais amis qui abritent leur détresse. Si l'on veut mesurer la valeur de ces titres de la Belgique à la respectueuse reconnaissance du monde civilisé et de quiconque aime le droit et la justice, qu'on réalise la phrase superbe et émue prononcée le 27 août 1914 au parlement anglais:

"La Belgique n'avait aucun intérêt dans la lutte, sauf l'intérêt unique, suprême, toujours grandissant de tout Etat, grand ou petit, digne de ce nom: à savoir: la préservation de son intégrité et de sa vie nationale. Les Belges se sont couverts de cette gloire immortelle qui appartient à un peuple qui préfère sa liberté à son bien-être, à sa sécurité, à sa vie même. Nous sommes fiers de leur alliance et de leur amitié. Nous sommes avec eux, cœur et âme, parce qu'à leurs côtés et dans leur compagnie, nous défendons en même temps deux grandes causes: l'indépendance des petits Etats et la sainteté des engagements internationaux."

M. Henri Davignon a cité cette magnifique déclaration dans son opuscule *Un peuple en exil. La Belgique en Angleterre*, qu'il faut lire pour apprécier l'attitude des Belges en exil. M. Fernand Passeeq nous montre les efforts maladroits de l'Allemagne pour *teutoniser la Belgique*. Enfin, soit dans les admirables discours de M. Carton de Wiart groupés dans le livre intitulé: *La Belgique boulevard du Droit*, soit dans les monographies qui ont illustré le roi Albert 1er, la Reine Elisabeth, ou les héros de la guerre—tel le *Général Leman*—biographies publiées par M. Maurice des Ombiaux, se rencontrent, à toutes les pages les traits immortels qui à jamais illustreront la terre héroïque où sont nés, où sont morts aussi, tant de vaillants qui "ont arrêté les barbares" et brisé l'élan du peuple monstrueux que Lord Curzon a justement nommé "le chien enragé de l'Europe".

Eugène GRISELLE,
Secrétaire du C. C. P. F.

LA CULTURE DU CHANVRE dans L'ONTARIO

(Remarques par les fermes expérimentales)

Au cours des deux dernières saisons, le chanvre a été cultivé à la Ferme expérimentale centrale pour en obtenir une matière textile propre à la fabrication. En 1915, la graine que nous nous procurâmes au bureau de l'Industrie des Plantés, à Washington, E. U. A., fut semée à raison de 33 livres à l'acre. Petite était la parcelle d'expérimentation. L'arrachage eut lieu le 30 août, en pleine floraison, la hauteur moyenne des plantes étant de 5 pieds, quelques unes ayant même 6½ pieds.

La récolte fut soumise au rouissage à l'eau et ensuite envoyée à examiner à la fabrique de cordage à Doon. La matière textile fut trouvée de bonne qualité quoiqu'elle paraissait avoir été quelque peu endommagée par un rouissage trop prolongé.

En 1916, essai de la variété connue sous le nom de "Chinamington", la graine ayant encore été obtenue de Washington grâce à la bienveillance des officiers du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis. Le semis eut lieu le 25 avril, à raison de 70 livres à l'acre et la récolte fut arrachée le 7 septembre. Quoique la saison fut la plus sèche enregistrée, la hauteur moyenne des plantes fut de 6 pieds 10½ pouces, les plus hautes étant 10 pieds 5½ pouces. Rouissage à l'eau et expédition à Doon comme l'année précédente. Voici le rapport reçu de la fabrique: Fibre fine et d'excellente qualité pour filature, belle couleur, filaments de bonne longueur sans une trop forte proportion de chènevotte. Un point important à considérer, c'est le rouissage qui, dans ce cas-ci, laissait à désirer, la macération ne semblant pas avoir été assez prolongée pour bien faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse d'avec la tige.

Probablement que la semence venant de pays plus au nord donnerait de meilleurs résultats, mais nous n'avons pas encore pu nous en procurer en Russie.

Nous avons, aussi, durant ces deux dernières saisons essayé de cultiver le chanvre pour sa graine. En 1915, le semis à cet effet eut lieu le 21 mai et la récolte s'échelonna du 22 octobre au 1er novembre, selon le degré de maturation des graines. Considérable fut la quantité de graines mûres récoltées, qui, après nettoyage et essai de vitalité, accusèrent un pouvoir germinatif de 90 pour cent. En 1916, le semis fut effectué le 25 avril et la récolte coupée le 25 octobre. Quantité de graine produite sur cette parcelle de 1/363 d'une acre: 12½ onces ou 283.6 livres par acre.

En plus de ces deux essais, une autre petite parcelle fut ensemencée de graines récoltées, ici, en 1915. Quoique ce semis fut effectué aussi tard que le 5 juillet et que la moisson eut lieu le 26 octobre, con-

sidérable toutefois fut le nombre de graines mûres récoltées. Au cours de la maturation, la température est tombée à 27 deg. (F.) sans dommage apparent à la récolte.

Quoiqu'il serait prématuré de tirer des conclusions générales de deux années d'expérimentation seulement, il n'y a apparemment aucune raison sur laquelle s'appuyer qui laisserait à douter que la culture du chanvre et pour sa matière textile et pour ses graines ne soit possible dans les parties le plus au sud de l'Ontario.

LE MERITE AGRICOLE

On annonce, de Québec, que le concours du Mérite Agricole, en 1917, aura lieu dans la troisième des divisions instituées à cette fin dans la province. Cette région comprend les comtés suivants: Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Dorchester, Frontenac, Gaspé, Iles-de-la-Madeleine, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Matane, Mégantic, Montmagny, Nicolet, Rimouski, Témiscouata et Wolfe.

Les membres des sociétés d'agriculture en opération dans ces comtés, désirant prendre part à ce concours provincial, peuvent se procurer des blancs d'inscription en s'adressant au secrétaire de leur société d'agriculture, ou encore au Secrétaire du Conseil d'Agriculture de Québec.

Déjà, l'on fait des conjectures quant au gagnant de la Médaille d'or. Comme de grandes fêtes sont projetées pendant l'Exposition Provinciale de Québec, à l'occasion du troisième centenaire de l'arrivée dans la vieille capitale, du premier cultivateur canadien, Louis Hébert, et en l'honneur des lauréats du Mérite Agricole en particulier et de tous les cultivateurs en général, il est plus que probable que le nombre des concurrents sera plus fort qu'il n'a jamais été.

Une émulation extraordinaire devrait régner dans toute la région du prochain concours, si l'on en juge par le nombre considérable des cultivateurs qui se sont jusqu'ici enquis des détails de cette grande joute agricole.

UNE GRANDE EXPOSITION

La Législature vient d'autoriser la cité de Québec à emprunter une somme de \$100,000 pour améliorer le Parc et les édifices de l'Exposition Provinciale. Une partie de cette somme sera utilisée pour parachever le grand Palais Central qui comprendra, outre un immense amphithéâtre, des bureaux, salles d'expositions, salles de conférences, restaurants, etc. Ce sera le plus bel édifice du genre en Amérique. Jusqu'ici, \$500,000 ont été dépensés pour l'organisation de cette grande Exposition, qui est justement considérée comme le plus grand événement annuel non seulement de la province, mais de tout l'Est du Canada.

UN MAUVAIS RHUME CHRONIQUE
Guéri au moyen de Vinol.

Crestline, Ohio.—"J'avais contracté un rhume chronique, et j'étais resté faible, nerveux et débile. Je suis à la tête d'une petite famille de trois, et j'avais beaucoup de difficultés à faire mon travail. J'ai pris plusieurs sortes de remèdes, mais toujours sans bons effets. Un jour, enfin, j'ai entendu parler de Vinol, j'en ai pris, et j'en suis maintenant rétabli et fort, mon rhume est disparu, et je me sens très bien." MDR. H. H. CARLISLE.

Nous garantissons Vinol, notre excellent tonique de foie de morue et de fer, sans huile, pour les rhumes chroniques, et pour les santés délabrées, affaiblies et nerveuses.

J. H. E. BRODEUR, PHARMACIEN, ST-HYACINTHE

Aussi au meilleur pharmacien des villes de la Province de Québec.

LE TSAR DES BULGARES A LA PORTE ST-MARTIN

Dans le dernier numéro des *Annales*, l'impresario Jos.-J. Shurmann évoque le souvenir du dernier séjour du roi des Bulgares à Paris et d'un incident qui met en relief son caractère cynique et impérieux. Lors d'une représentation exceptionnelle de la Duse à la Porte-Saint-Martin, Ferdinand exprima le désir d'y assister. Mais toutes les places étaient louées. Et voici comment, suivant le récit de l'impresario, le tsar bulgare — alors simple prince régnant — put satisfaire son caprice :

LE TSAR DES BULGARES A LA PORTE SAINT-MARTIN.

Je vais au bureau de location. Une loge a été louée à un grand marchand de fourrures. Je me rends chez lui et demande s'il serait disposé à céder sa loge au prince.
— Non, monsieur, me répond-il je suis assez riche pour ne pas avoir besoin de réaliser un bénéfice. La loge vaut pour moi le prix qu'elle peut valoir pour un autre. Je l'ai, je la garde.
Je le regrette. Je ferai part au prince de l'inutilité de ma démarche.

— Quel prince?
— S. A. R. le prince de Bulgarie.
— Ah! il s'agit du prince régnant Ferdinand?

— Parfaitement.
— Alors, il y a moyen de s'entendre.

— Je ne demande pas mieux.
— Voilà. On me donnera deux mille francs pour le coupon de la loge.

— C'est cher...
— Ce n'est pas tout. J'ai toujours désiré être décoré. Voilà une occasion unique pour satisfaire mon rêve. Je demande la rosette d'officier de la croix bulgare.

— Vous devez comprendre que je n'ai nul pouvoir de vous l'accorder.

— En effet. Vous n'avez qu'à faire connaître au prince mon désir d'être décoré. Je n'en démentirai pas. C'est à prendre ou à laisser.

Assez perplexe, je quitte mon fournisseur à l'ambition féroce. Le maréchal attend chez moi pour avoir la réponse. Je lui raconte mot à mot mon entretien avec le possesseur de la loge.

(Mon pouvoir, répliqua-t-il, ne s'étend pas jusque-là. Je vais soumettre ces conditions absurdes à Son Altesse, qui est seule juge de la suite à y donner.)

En moins d'une demi-heure, il me revient et dit :

— La princesse tient absolument à avoir la joie d'assister au spectacle. Le prince ne veut ni ne peut la priver de ce plaisir. Coûte ce qu'il faut, la loge. On accep-

te. Voici l'argent, remettez-le au bonhomme, et informez-le que son désir sera satisfait.)

Je suis bouleversé à l'idée que l'on décore un négociant pour le simple fait de céder à quatre fois le prix coûtant une loge de théâtre; mais on ne me demande plus mon avis, et je n'ai qu'à m'incliner et transmettre la réponse.

— Non, je ne marche pas, déclare alors le fourreur.

— Comment?

— Je n'ai que faire de promesses. Qui me garantit qu'on les exécutera ensuite? Je ne vous remettra la loge que contre deux mille francs et le brevet en règle.

— Mais on ne peut pas décorer quelqu'un sans qu'il y ait des formalités à remplir.

— Cela m'est égal, donnant donnant. Pas de brevet, pas de loge!

Il n'y a rien à faire, je m'en retourne bredouille et déclare à l'envoyé du souverain que je ne peux pas aboutir.

L'aide de camp sort tout décontenancé et ne revient plus. Je me réjouis sincèrement de ce que le fourreur ne gagnera pas les quinze cents francs offerts et surtout que la boutonnière de son veston restera vierge de la rosette annoncée.

Vain espoir!...

S. A. R. la princesse de Bulgarie assista au spectacle dans la loge qui fut l'objet de ce marchandage extraordinaire.

J. J. SCHURMANN.

LA NEIGE

Impressions—Réflexions

La neige, la vraie neige, abondante, épaisse, silencieuse, est tombée hier et cette nuit, et nous enveloppe d'un suaire éblouissant. Jusqu'ici, nous avions vu des nappes blanches ici et là, quelques flocons étaient venus poudrer à frimas notre paysage désolé...

Si ce n'était la difficulté de la vie pour les pauvres, je saluerais presque joyeusement le voile merveilleux qui recouvre les branches noires et dépouillées et qui fait de nos érables des arbres féeriques.

Comme moi, chers lecteurs, vous pensez à tous ceux dont les membres frissonnent sous la bise, dans la neige, à ceux qui seraient si heureux de réchauffer leurs membres affaiblis ou infirmes à la flamme joyeuse de l'âtre, et vous voudriez leur donner ce bien-être qui attache au foyer familial... Vous ai-je déviné?...

Nous songeons souvent à ces choses, me dites-vous, nous y songeons chaque soir, surtout quand le vent ébranle nos maisons, nos grands arbres.

Ne soyons pas indifférents à toutes ces souffrances, car : "Là où la charité se refroidit, l'iniquité abonde, dit le Sauveur". Donnons au veillard raidi par l'hiver; donnons aux petits enfants dont les mains sont rouges par le froid; donnons à ces faibles femmes que le malheur a faites tristes et souffrantes. Oui donnons pour être aimés de Dieu, donnons pour que notre foyer soit calme et fraternel; donnons afin qu'un jour nous ayons contre tous nos péchés la prière d'un mendiant puissant au ciel.

M.L.C.

23 décembre 1916
St-Hyacinthe.


La force et la faiblesse de l'esprit sont mal nommées; elles ne sont en effet que la bonne ou la mauvaise disposition des organes du corps.

D. BOUCHARD L. A. BERNIER

Bouchard & Bernier,

ENREGISTRÉ. AGENTS D'AFFAIRES

173 BOULEVARD GIROUARD, :: ST-HYACINTHE.

ASSURANCES		FINANCES
Feu,	IMMEUBLES	Organisation de Compagnies,
Vie,		PRETS,
Accidents.		Emprunts,
Bris de Vitres,		Conseils sur
Etc.		Placements.
	VENTE,	
	ACHAT,	
	LOCATION.	

Bureaux ouverts TOUS LES JOURS et les VÉNÉREDIS et SAMEDIS SOIRS de chaque semaine

REDUCTION !!! REDUCTION !!!

MESSIEURS :
Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreux clients, que nous faisons une réduction de 10 p.c. sur nos POELES Electriques, RADIATEURS ou RECHAUDS, GRILLE PAIN, FERS Electriques, RECHAUDS IMMERSIFS, PERCOLATEURS, BALAYEUSES, CHAUFFRETTES, FERS A FRISER, du 10 au 31 DECEMBRE COURANT, pour leur donner l'avantage de faire l'acquisition de cadeaux utiles pour Noël et le Jour de l'An.
Nous espérons, Messieurs, que vous saurez profiter de cette aubaine exceptionnelle, pour vous procurer ces articles INDISPENSABLES à tout foyer moderne.
Si ces offres vous intéressent, nous serons heureux de vous donner une démonstration gratuite, soit à notre bureau ou à votre résidence.
Pour plus amples renseignements, adressez-vous à

C. E. MEON, Solliciteur.

La Cie de Gaz, Electricité et Pouvoir,

225 RUE CASCADES :: ST-HYACINTHE, QUE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, CITÉ DE ST-HYACINTHE.

No. 208.

Règlement abrogeant le règlement No. 153.

Considérant que le Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe a adopté, le six mars mil neuf cent quatorze, le règlement numéro cent cinquante trois, aux fins de consolider la dette flottante et d'autoriser un emprunt pour la confection des trottoirs de béton.

Considérant que le dit règlement a été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires fonciers, le vingt-six mars mil neuf cent quatorze et que le dit règlement a été approuvé sans votation.

Considérant que les débetures autorisées par le dit règlement n'ont pas été émises.

Considérant qu'il n'a pas lieu de donner suite au dit règlement qu'il est préférable d'abroger.

Il est en conséquence statué et résolu par règlement du Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, ce qui suit :

1° — Le dit règlement numéro cent cinquante-trois est abrogé à toutes fins de droit.

2° — Le présent règlement aura force et effet lorsqu'il aura été approuvé par la majorité en nombre et en valeur immobilière des électeurs propriétaires fonciers qui auront voté conformément à la loi.

Nous, soussignés, René Morin, Maire, et Albini Messier, greffier, certifions que le règlement ci-dessus a été adopté par le Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, à sa séance régulière du treize décembre mil neuf cent seize.

(Signé) RENÉ MORIN, Maire de la Cité de St-Hyacinthe
(Signé) ALBIN MESSIER, Greffier de la Cité de St-Hyacinthe

(Vraie copie) A. MESSIER, Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, CITÉ DE ST-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

Conformément à la décision du Conseil Municipal, je, soussigné, René Morin, Maire, convoque une assemblée des électeurs propriétaires fonciers afin de soumettre à leur approbation le règlement No. 208 abrogeant le règlement No. 153.

Cette assemblée aura lieu dans la salle publique de l'Hôtel de Ville de cette municipalité, le quatre janvier mil neuf cent dix-sept, de dix à onze heures de l'avant-midi.

Si la votation n'est pas alors demandée, le règlement sera considéré adopté à l'unanimité; et si la votation est demandée, elle aura lieu suivant la loi.

Donné en la Cité de St-Hyacinthe ce quatorze décembre mil neuf cent seize.

RENÉ MORIN, Maire de la Cité de St-Hyacinthe

1492-15, 22, 29.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, CITÉ DE ST-HYACINTHE.

Règlement No. 209.

Règlement concernant un emprunt de cinq cent mille dollars, par émission et vente de débetures.

Considérant que la Cité de St-Hyacinthe est maintenant régie par la Loi 5, Georges V, chapitre 95, sanctionnée le 5 mars 1915;

Considérant que cette loi dit que la dette totale de la Cité de St-Hyacinthe n'excédera jamais vingt pour cent de l'évaluation de la propriété foncière imposable de la municipalité, d'après le rôle d'évaluation alors en vigueur; cependant les sommes empruntées par la Cité pour l'aqueduc, pour le système de gaz, d'éclairage et de pouvoir, pour l'achat des ponts et pour l'octroi de prêts bonus ou subventions aux manufactures ou industries, n'affecteront pas le pouvoir d'emprunt;

Considérant que la dette totale de cette municipalité est de un million vingt-huit mille sept cent dix-huit piastres et vingt-cinq cents, en comprenant les débetures dont l'émission est autorisée par le présent règlement;

Considérant qu'une partie de cette dite dette, savoir la somme de cinq cent soixante-et-seize mille deux cent quarante piastres et vingt cents, n'affecte pas le pouvoir d'emprunt de cette municipalité en vertu de la clause quarante-cinq de la loi 5 Georges V., chapitre 95;

Considérant que l'évaluation de la propriété foncière imposable de cette municipalité d'après le rôle d'évaluation actuellement en force, est de cinq millions deux cent soixante-et-neuf mille neuf cent soixante-et-dix-sept piastres, en comprenant la propriété foncière imposable seulement pour les travaux requis pour l'ouverture, la confection et l'entretien des rues, trottoirs, canaux d'égout et des cours d'eau et pour l'éclairage public;

Considérant que la Cité de St-Hyacinthe doit actuellement la somme de trois cent soixante-et-neuf mille quatre cent quarante-six piastres qu'elle a empruntée temporairement, conformément à sa charte, pour payer les trottoirs de béton, les canaux d'égout, le pavage des rues, les ponts de péage, les subventions accordées aux manufacturiers et les autres améliorations dans la municipalité;

Considérant que la Cité de St-Hyacinthe doit actuellement la somme de cent dix mille sept cent cinq piastres qu'elle a empruntée temporairement, conformément à sa charte, pour payer les pompes centrifuges, l'appareil d'éclairage électrique, les conduites d'eau de gros calibre et les autres améliorations faites à l'aqueduc municipal;

Considérant que ces sommes empruntées temporairement, comme susdit, forment celle totale de quatre cent quatre-vingt mille cent cinquante piastres;

Considérant qu'il est de l'intérêt public que la Cité de St-Hyacinthe fasse un emprunt à long terme, sur émission de débetures, afin de rembourser les susdits emprunts temporaires;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Cité de St-Hyacinthe de pourvoir aux dépenses occasionnées par l'émission et la vente de ces débetures, et au paiement de ces dépenses, et au paiement du capital et des intérêts de ces débetures;

Considérant qu'il est nécessaire et de l'intérêt de cette municipalité d'emprunter, pour les fins susdites, une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres, au moyen de débetures payables comme ci-après mentionnées, et portant intérêt au taux annuel de cinq pour cent payable semi-annuellement;

Il est en conséquence statué et résolu par règlement du Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe comme suit :

1° — Pour les fins sus-mentionnées, la Corporation Municipale de St-Hyacinthe, dans la Province de Québec, désignée sous le nom de "La Cité de St-Hyacinthe" est autorisée à emprunter une somme de cinq cent mille dollars (\$500,000) remboursable en trente paiements partiels, annuels et consécutifs devenant dès le premier novembre chaque année, et chacun d'eux pour le montant mis en regard de l'année de son échéance dans le tableau ci-après. Le premier versement sur le capital sera échu le premier novembre mil neuf cent dix-huit.

2° — Le capital de l'emprunt sera représenté par cinq cents débetures de mille dollars chacune, datées du premier novembre, mil neuf cent seize, et émises sous le sceau du maire, le contreseing du greffier et le sceau de la Cité. Ces débetures seront numérotées consécutivement de 1 à 500 inclusivement.

3° — Ces débetures porteront intérêt au taux annuel de cinq pour cent (5%) à compter du premier novembre, mil neuf cent seize, payable semi-annuellement le premier mai et le premier novembre chaque année. Le premier semestre sera échu le premier mai, mil neuf cent dix-sept.

4° — Les versements d'intérêt à faire sur chaque débeture seront représentés par des coupons y annexés, numérotés de un, au nombre de ces versements, respectivement, et signés par le maire et contre-signés par le greffier, par l'impression, gravure ou lithographie d'un fac-similé de leurs signatures.

5° — Le tableau suivant donne le montant des deux semestres d'intérêt payable durant chaque année, et le montant en capital, payable chaque année, conformément aux articles qui précèdent, et il indique de plus les numéros des débetures à racheter chaque année, à savoir :

MONTANTS PAYABLES :				
Année	Intérêts	Capital	Total	Nos des Débetures
1917	\$25000.	\$	\$25000.	
1918	25000.	7000.	32000.	1 à 7
1919	24650.	8000.	32650.	8 à 15
1920	24250.	8000.	32250.	16 à 23
1921	23850.	9000.	32850.	24 à 32
1922	23400.	9000.	32400.	33 à 41
1923	22950.	10000.	32950.	42 à 51
1924	22450.	10000.	32450.	52 à 61
1925	21950.	11000.	32950.	62 à 72
1926	21400.	11000.	32400.	73 à 83
1927	20850.	12000.	32850.	84 à 95
1928	20250.	12000.	32250.	96 à 107
1929	19650.	13000.	32650.	108 à 120
1930	19000.	13000.	32000.	121 à 133
1931	18350.	14000.	32350.	134 à 147
1932	17650.	15000.	32650.	148 à 162
1933	16900.	16000.	32900.	163 à 178
1934	16100.	16000.	32100.	179 à 194
1935	15300.	17000.	32300.	195 à 211
1936	14450.	18000.	32450.	212 à 229
1937	13550.	19000.	32550.	230 à 248
1938	12600.	20000.	32600.	249 à 268
1939	11600.	21000.	32600.	269 à 289
1940	10550.	22000.	32550.	290 à 311
1941	9450.	23000.	32450.	312 à 334
1942	8300.	24000.	32300.	335 à 358
1943	7100.	25000.	32100.	359 à 383
1944	5850.	27000.	32850.	384 à 410
1945	4500.	28000.	32500.	411 à 438
1946	3100.	30000.	33100.	439 à 468
1947	1600.	32000.	33600.	469 à 500

6° — Les débetures et leurs coupons seront payables au porteur à une banque incorporée, à Montréal, à une banque à New-York et à tous autres endroits qui pourront être convenus par ce Conseil, sur simple résolution.

7° — Les dites débetures seront payables au porteur, mais elles contiendront la clause suivante : Cette débeture et les coupons annexés pourront être revêtus d'un certificat de propriété signé par le trésorier de cette municipalité et le transport subséquent de cette débeture devra être enregistré dans le livre d'enregistrement tenu à cette fin par le dit trésorier.

8° — Un fonds d'amortissement, d'au moins un par cent, par an, mais suffisant chaque année, pour faire le paiement sur le capital dû durant la même année, suivant le tableau ci-haut, est créé.

9° — Afin de former ce fonds d'amortissement et de pourvoir au paiement des intérêts, les revenus de la Cité provenant de son aqueduc, déduction faite des dépenses occasionnées par son administration et son entretien et des appropriations faites antérieurement, seront versés annuellement au fonds d'amortissement et appliqués annuellement au paiement des intérêts jusqu'à concurrence de la partie de l'emprunt applicable à l'aqueduc. Les autres revenus de la Cité qui ne sont pas affectés à d'autres paiements pourront être versés à ce fonds d'amortissement, ou servir au paiement de ces intérêts.

10° — Afin de parfaire ce fonds d'amortissement et de pourvoir davantage au paiement des intérêts, et au rachat de ces débetures, à leurs échéances respectives, de la manière et pour les montants indiqués au tableau qui précède, il est par le présent règlement, imposé sur tous les biens-fonds imposables de cette Cité, et ce, jusqu'à l'extinction complète de cette dette, en capital et intérêts, une taxe spéciale annuelle suffisante, à défaut de fonds provenant des revenus susdits, pour payer l'intérêt et pour former ou parfaire le fonds d'amortissement requis, pour faire, chaque année, le rachat d'une partie du capital d'après le tableau ci-haut.

11° — Les sommes à prélever par cette taxe spéciale, seront divisées annuellement suivant les fins de l'emprunt et réparties annuellement d'après le rôle d'évaluation en vigueur lors de telle répartition. Cette taxe spéciale sera perçue avec les autres taxes municipales.

12° — Le Conseil de Ville est autorisé à négocier, promettre de vendre et vendre ces débetures, en tout ou en partie, aux prix et conditions qu'il jugera avantageux pour cette Cité et à se servir du produit de ces ventes pour les fins sus-mentionnées.

13° — Le présent règlement aura force et effet esqu'il aura été approuvé par la majorité, en nombre et en valeur immobilière, des électeurs propriétaires qui auront voté.

Nous, soussignés, René Morin, Maire, et Albini Messier, Greffier, certifions, que le règlement No. 209 ci-dessus écrit a été adopté par le Conseil Municipal de la Cité de St-Hyacinthe, à sa séance régulière du treize décembre mil neuf cent seize.

(Signé) RENÉ MORIN, Maire de la Cité de St-Hyacinthe

(Signé) A. MESSIER, Greffier de la Cité de St-Hyacinthe

(Vraie Copie) A. MESSIER, Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, CITÉ DE ST-HYACINTHE.

AVIS PUBLIC

Conformément à la décision du Conseil Municipal, je, soussigné, René Morin, maire, convoque une assemblée des électeurs propriétaires fonciers afin de soumettre à leur approbation le règlement No. 209 concernant un emprunt de cinq cent mille dollars par émission et vente de débetures.

Cette assemblée aura lieu dans la salle publique de l'Hôtel de Ville de cette municipalité, le quatre janvier mil neuf cent dix-sept, de dix heures à onze heures de l'avant-midi.

Si la votation n'est pas alors demandée, le règlement No. 209 sera censé adopté à l'unanimité; et si la votation est demandée, elle sera accordée et elle aura lieu suivant la loi.

Donné en la Cité de St-Hyacinthe, ce quatorze décembre mil neuf cent seize.

RENÉ MORIN, Maire de la Cité de St-Hyacinthe

1493 - 15, 22, 29

SOIR DE GUERRE...

Un quartier désert, aux façades mortes, aux avenues immenses, dans lesquelles tremblent quelques frileuses lumières...

Dans ces avenues morte, une autre plus morte encore...

Quelques pas lointains qui se dirigent vers une sorte de couvent abandonné que troue une porte mi-fermée...

En écoutant bien, on entend comme un cliquetis de sabres... En regardant, on distingue des uniformes où parfois s'allument comme des galons d'or...

J'ai l'impression éprouvée, un soir dans la campagne romaine, quand je cherchais l'entrée des catacombes de Saint-Calixte... par où se glissaient jadis le centurion Quadratus et l'officier Sebastianus.

J'entre... En effet, c'est là...

Des soldats parlent à voix basse sous un vieux cloître... Derrière eux, un reflet bleuâtre de lune caresse une plaque tombale où sont inscrits les noms et que raye un ruban tricolore.

A chaque soldat nouveau qui entre, ce sont des saluts discrets, une poignée de mains silencieuse.

Il y en a de grands aux yeux bleus venus du Nord... des trapus et des bruns solidement charpentés, venus de centre... des noirs aux yeux ardents, à la peau dorée de soleil... il y en a de très jeunes et très vieux; tous ont l'air de se connaître et de s'aimer.

Sur une ligne, ils se dirigent vers une chapelle, une antique chapelle gothique, à peine éclairée, aux voûtes encore parfumées de prières conventuelles.

A les voir s'agenouiller, incliner la tête dans leurs mains, et se recueillir on devine que ces hommes sont des habitués du sanctuaire.

En les observant encore acquiert la conviction que tous ces soldats sont des prêtres.

Ils appartiennent à toutes les armées et à tous les diocèses. Il y a des réguliers et des séculiers; il y en a de tous les grades; on voit même des blessés, et ce lieutenant qui est là-bas; au bout du banc, a eu le crâne brisé en deux endroits par un obus, le mois dernier, à l'offertoire de sa messe dite dans la tranchée.

On commence par la prière du soir; et elle emprunte, à cette heure et dans ce calme absolu, une solennité étrange.

Puis, un prêtre parle simplement comme un frère à des frères.

... Il n'a aucun titre spécial; il est l'un d'entr'eux, le plus petit... Mais on lui a demandé de parler; alors, il obéit.

... Il dit la fatalité de certaines situations... la loi des niveaux qui tend à s'appliquer partout.

Le prêtre est ici un déraciné... Il fait pour la patrie des choses auxquelles son sacerdoce ne l'a pas préparé... Au contraire!

Homme de paix... il se bat et il tue.

Homme d'idéal!... il se prodigue dans la prose des besoins les plus quelconques...

Homme de foi, il se rencontre chaque jour avec des soldats qui, tranquillement, ne croient plus à rien.

Qu'il est loin le calme village, le petit presbytère ourlé de treilles, l'église moussue où il chantait sa messe... Qu'il est loin aussi le calme du couvent où l'on comptait finir ses jours, comme, un à un, le moine tourne les pages du vieux missel.

Déracinés loin de leurs fonctions... s'ils veulent garder intact leur sacerdoce, ils doivent le défendre. Car on ne conserve que ce qu'on défend.

Le défendre, par la méditation du Christ qui fût le suprême déraciné... la distance qui sépare l'étable de Bethléem de la splendeur altière du paradis!...

Le défendre en gardant jalousement, par la confession régulière, une âme toujours mobilisable.

Le défendre par la messe et la fidélité à de telles réunions, où le contact se reprend plus intime avec Dieu.

Alors le prêtre s'abandonne à son inspiration.

Il essaye de décrire le rôle splendide du sacerdoce à l'heure présente. Jadis, il y avait, de loin en loin, un rare et officiel aumônier; aujourd'hui l'aumônier, officiel ou non, est partout.

Et partout il trouve le terrain préparé.

La France est comme labourée par la guerre, prête à recevoir la semence des idées les plus graves; les questions d'au delà sont sans cesse présentées à tous les esprits, et le prêtre est seul qualifié pour y répondre au nom de la solennelle et vingt fois séculaire Eglise.

Et si le prêtre est cela aujourd'hui que sera-t-il demain, quand tant de ruines seront relevées, tant de larmes d'épouses et de mères à essuyer, tant d'orphelins à recueillir, tant de paroisses à évangéliser... Le prêtre devenu rare, sortira de la guerre, comme le bon métal sort du feu, épuré, honoré, grandi, désiré par les populations.

Et ce sera la moisson immense... Que l'ouvrier soit donc à la hauteur de la tâche!...

Et qu'il s'y tue, si c'est nécessaire!... *Inpendar et superinpendar*

Les prêtres écoutent, comme aucun auditoire n'écoute.

Au feu des paroles, les âmes s'aiguissent, comme s'aiguise un glaive.

On lit sur les figures les résolutions silencieuses, les sacrifices consentis, l'abnégation du moi, l'être tout entier cherchant à se fondre dans l'idéal surhumain que chantait Lacordaire sous les voûtes de Notre-Dame.

Seigneur Jésus, c'est donc à vous que j'arrive aujourd'hui... à cette divine figure qui est chaque jour l'objet de ma contemplation, à vos pieds sacrés que j'ai baisés tant de fois, à vos mains adorables qui m'ont si souvent béni, à votre chef couronné de gloire et d'épines à cette vie dont j'ai respiré le parfum de ma naissance, que mon adolescence a méconnue, que ma jeunesse a reconquise, que mon âme aime et annonce, à toute créature... O Père!...

... O Maître!... O Ami!... O Jésus dont le nom sacré m'émeut jusqu'au fond des entrailles et m'arrache ce cri que je ne connaissais pas...

Un salut très simple termine la réunion. Elle a duré une demi-heure, mais ce fut très bon.

Par les avenues de plus en plus sombres, chacun se hâte vers sa caserne, son ambulance, son train sanitaire.

Et, en les croisant dans la rue, sous l'uniforme anonyme du soldat français, aucun passant ne soupçonne qu'il croise un prêtre, un moine, un évêque peut-être... Temps nouveaux!...

Pierre l'ERMITE.

SI J'ETAIS FEE

La neige tombe, fine, serrée, recouvrant la terre d'un épais tapis blanc... La bise voulant faire des siennes, rafale dans la cheminée, pour ensuite fouetter rageusement les vitres couvertes de givre... le froid est bien grand...

J'arrive d'une longue course faite avec une amie, au cours de laquelle, et ce par hasard, nous entrâmes dans une ruelle obscure et misérable. Parmi ces maisons noires et basses, une seule petite leur apparaissait, encore, indéfinie et comme honteuse, ce fut vers elle que nous nous dirigeâmes, et comme ma compagne s'arrêtait j'en fis autant, anxieuse de voir et de tout observer.

La lumière venait d'une lampe à pétrole, posée sur une vieille table; sur une chaise s'amoncelaient des habits de toutes sortes que je ne pus distinguer à fond, sur l'autre chaise en face, une jeune femme, hâve et amaigrie, que c'en était une pitié, était assise et pleurait... malade et sans pain, la misérable n'attendait plus que la mort.

Assise au coin du feu, je souge aux déshérités du sort: je revois cette pauvre femme dont l'ange de la mort, a peut-être fait sa proie! Je vois des petits à moitié vêtus, transis et ayant à peine quoi satisfaire leur estomac criant famine... Le chemineau, affolé par cette tempête, ne sachant où passer la nuit qui approche, ressent lui aussi un appétit de géant... et cette grand-mère à qui on a peut-être oublié de donner son nid chaud, frissonne... une larme descend le long de sa joue ridée... sans doute elle a compris... il n'y en a plus...

A cette pauvre vieille, au misérable errant à travers la campagne ennuagée, ainsi qu'aux petits loqueteux entrevus l'autre jour, je pouvais apparaître comme une fée bienfaisante. J'apaiserais la faim qui torture, au mendiant je donnerais un toit, à la mourante, j'ouvrais toutes grandes les portes du

Paradis, séjour des bienheureux! oui si j'étais fée!

La neige tombe, fine serrée recouvrant la terre d'un épais tapis blanc

FIAT.

Les Annales

Georges Courteliné offre aux lecteurs des *Annales* quelques-unes des piquantes et judicieuses réflexions philosophiques que lui a suggérées, avant et pendant la guerre, le spectacle de la vie. Outre cette intéressante nouveauté et la suite de la remarquable série d'études de l'académicien Etienne Lamy sur la régénération de la race française, les *Annales* publient encore, dans le même numéro: un vibrant appel de Frédéric Masson en faveur des veuves de la guerre, une émouvante histoire de chien de guerre, par Edmond Haracourt; de curieux souvenirs de l'impresario J.-J. Schurmann sur Ferdinand de Bulgarie; un éloquent adieu de Roland de Marès à l'infortuné poète Emile Verhaeren; de nobles poèmes de René Fauchois; Hélène Picard, Octave Houdaille... sans parler des chroniques d'actualité, toujours si goûtées, d'Yvonne Sarcy, du Bonhomme Chrysale, d'Henry de Varigny, etc.

Partout, le numéro 25 centimes. Abonnements d'un an: France, 12 francs; Etranger, 18 francs.

Abonnements de 3 mois, pour les soldats de la zone des armées 2 fr. 50. avec envoi gratuit d'un paquet de livres et d'images. 51, rue Saint-Georges, Paris.

Pour s'établir dans le monde, on fait tout ce qu'on peut pour y paraître établi.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS

Opinion d'un journal d'Angleterre

LES journaux d'Angleterre ont apprécié très favorablement la récente déclaration que Lord Shaughnessy a faite à Londres, sur la question de l'enseignement obligatoire de la langue française dans les écoles. Un journal de Brighton écrit à ce propos l'article éditorial suivant:

"Lorsque l'on discute les graves problèmes qu'il faudra envisager quand sera venue la période de 'réorganisation après la guerre', il n'y a pas de question qui se présente plus souvent que celle-ci: Est-ce que vraiment notre système actuel d'éducation est ce qu'il devrait être? Marche-t-il de front avec les exigences modernes et sinon, que lui manque-t-il? La plupart des hommes et des femmes d'affaires vous diront sans hésiter qu'il est inefficace parce que l'enseignement de langues étrangères y est négligé. Il est alors réconfortant dans les circonstances, d'entendre Lord Shaughnessy, le distingué président du Pacifique Canadien, qui est de nouveau de passage parmi nous, déclarer dans la première interview qu'il a donnée sur notre sol, que nous devons porter une plus grande attention à l'enseignement des langues étrangères dans nos écoles, si nous voulons voir réussir nos efforts commerciaux après la guerre. Lord Shaughnessy est certainement l'un des hommes les mieux qualifiés pour donner sur ce sujet l'opinion de tous les 'Britishers', engagé comme il l'est dans l'établissement de la civilisation britannique dans l'ouest d'un des plus riches et des plus beaux pays du monde. 'Dans le passé, a dit Lord Shaughnessy, nous nous sommes contentés de donner à nos fils et à nos filles, une éducation suffisante dans leur langue maternelle, mais si les leçons de la guerre doivent être prises à cœur et si nous voulons étendre notre commerce, il va falloir rendre nos enfants familiers avec les langues des autres nations. L'enseignement du français devrait être obligatoire dans toutes les écoles de l'Empire, car cet idiome est le meilleur moyen de communication dans l'univers entier. Le russe et l'italien devraient aussi être étudiés'.

Voilà certes des paroles sages. Combien d'entre nous, en voyage sur le continent, avons eu à déplorer le fait que nous ne pouvions nous exprimer en une autre langue que la nôtre. Nos marchands et nos hommes d'affaires ont dû prendre à leur emploi des milliers de commis allemands pour traduire leur correspondance étrangère, répondre à leurs lettres et par là, faire connaître les secrets de leurs affaires, parce qu'ils ne pouvaient trouver d'employés britanniques compétents en matières de langues étrangères. Pourquoi? Ce n'est pas parce que nous sommes moins intelligents que les autres peuples, mais plutôt parce qu'à l'école, alors qu'on forme notre esprit et notre intelligence, on ne nous a pas enseigné d'autres langues que la nôtre. Quelle plus belle appréciation du courage de notre noble alliée, la France, que cette suggestion de Lord Shaughnessy, de rendre l'enseignement de sa langue obligatoire dans toutes les parties de l'Empire britannique. Ce serait mieux que de dépenser des milliers de livres pour l'érection de monuments et statues, choses que nous avons actuellement en abondance, dans tous les cas. Et encore, combien de nous, réalisons que dans le grand Dominion du Canada, il y a plus de 2,000,000 de Canadiens-français, loyaux sujets britanniques, qui parlent la langue de leur mère-patrie, la France? Ils descendent de ces valeureux soldats français, des matelots et cultivateurs, qui, il y a trois cents ans commencèrent à coloniser le Canada et on peut être certain qu'au taux dont leur nombre augmente, que dans les années à venir, ce ne sera pas deux millions, mais bien vingt millions qu'il faudra dire. Les conditions modernes exigent une éducation moderne pour nos enfants et contrairement aux langues mortes qui n'ont plus qu'un intérêt académique, ce sont les langues modernes qui leur assureront le succès dans le commerce et dans toutes les affaires.



Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN CHIRURGIEN
BUREAUX:
Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311
185 rue Girouard, St. Hyacinthe.

Dr A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE
190 GIROUARD,
ST-HYACINTHE.

J. S. Beaudet

Notaire.
Argent à prêter, — Assurance
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE, P. Q.

AVOCAT

J. Emery Phaneuf, B.A. B.C.L.
Bureau St-Hyacinthe 9 St-Denis, Tél. 55
Bureau Montréal 90 St-Jacques, Tél. Main 3312
1442-22 déc.

E. H. LAFRAMBOISE

NOTAIRE
BUREAU: CHAMBRE 73
Edifice Banque d'Hochelaga,
112 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 5790. MONTRÉAL.
1455-13 avril

A. Cadorette

Commerçant de Bois et Charbon.
Il me fait plaisir d'informer le public que j'ai en vente le charbon à vapeur Dominion, le charbon anthracite Lackawanna, charbon coke, charbon de forge, charbon de bois. Bois à la corde ou débité, croûtes, gravois d'amiante, etc., etc.
Aussi un stock de patate de 1er choix. Un encouragement est sollicité sur garantie de satisfaction.
RUE GIROUARD, Coin de la rue St-Pascal
1272-jno Tél. Bell 264

Madame de Lamothe-Christin

ÉLÈVE DE ROMAIN BUSSINE
DU
CONSERVATOIRE DE PARIS, FRANCE.
—
CULTURE DE LA VOIX.
—
HOMMES ET FEMMES
Enfants de 7 à 13 ans
SPÉCIALITÉ pour solfège, pose de voix
CHAMBRE 20 - GRAND HOTEL.
1501-4f.

VIENT DE PARAÎTRE

L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE pour 1917, édité par la Ligue des Droites du Français. En vente à raison de 15 cts l'exemplaire, 18 cts par malle chez
ST-JEAN & FRÈRE,
Marchands de journaux.
St-Hyacinthe

Commis - Vendeur Fiable demandé

Pour St-Hyacinthe et le district, pour vendre des arbres fruitiers, les plus beaux du Canada. La liste pour le printemps 1917 est déjà prête. Une liste spéciale de nos arbres fruitiers et d'ornement sera donnée pour la Province de Québec, comprenant la Province McIntosh Rouge, la FRAMBOISE ST REGIS, et plusieurs autres articles principaux.

Ouvrage immédiatement, commission libérale.

STONE & WELLINGTON
The Fonthill Nurseries
Établie en 1837.
1471-9fév TORONTO, Ont.

A VENDRE

Un piano neuf à vendre à bon marché.
S'adresser à
Bouchard & Bernier.

GRAND TRUNK

ALLANT À L'EST.
9.20 a.m.—Tous les jours pour St. Léon, Aston Vale, Richmond Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.
1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.
5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Aston Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.
6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche et le samedi.
9.35 p.m.—Tous les jours pour Aston Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.
ALLANT À L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
10.20 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
2.30 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.
5.29 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.
8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

L'INTERNATIONAL LIMITED

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada
Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal à 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours
Pour toute information s'adresser à
F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE
DÉPARTS DE ST. HYACINTHE
Tous les jours excepté le dimanche.
8.11 a.m. et 3.25 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.
11.45 a.m. et 6.35 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires.
Prompt rattachement à Farnham pour tous les points des États Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montréal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.
Pour billets et renseignements s'adresser à

R. E. CODERRE,
125 Rue Cascades.
Tél. 70
Agent de Billet

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes:

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m. arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant rattachement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angle terre.

N. J. FERGUSON,
Gen. Passenger Agent
L. J. BOURBEAU, Agt. St. Hyacinthe
Téléphone 28.

GRAND CHOIX DE
Tapis, Prélarts, Portières
et Rideaux

Ghez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

LE FOYER

LE PREMIER DE L'AN

C'est le premier de l'an ! Allégresse partout !
On s'aime, on se caresse, on s'embrasse, on se choisit...
Mais le premier de l'an, pour les petits surtout,
Est un jour d'ineffable joie.

Pour les enfants, la vie est un céleste accord,
Chaque nouvelle année au bonheur les invite :
A cet âge naïf on ne sait pas encore
Combien le temps s'envole vite.

Pour eux point de soucis, nul chagrin n'est profond :
Ces cœurs que rien ne blesse ont en eux leur distame ;
Et pourtant qui dira ce qui se passe au fond,
Quelquefois, de la petite âme ?

Je connais des parents qui, sur le seuil joyeux,
Ayant vu s'arrêter le spectre au front livide,
Des sanglots plein la voix, des larmes pleins les yeux
Se penchent sur son berceau vide.

Le pauvre ange est parti, par la mort emporté
—Pères qui m'entendez, Dieu vous garde les vôtres !—
Ils ne blasphèment pas, non, car en sa bonté
Le ciel leur en a donné d'autres.

Tous trois sont-là, groupés au milieu de monceaux
De cadeaux radieux : bonbons, tambours, épés,
Chevaux de bois, soldats de plomb, frères berceaux
Où dorment de roses poupées.

Oh ! les bons cris de joie ! Oh ! la franche gaieté !
Doux échappés du ciel, que je voudrais décrire
Ce timbre d'innocence et de sérénité
Qui sonne en votre éclat de rire !

Le cœur gonflé, le père ose à peine parler ;
Et tandis qu'autour d'eux le frais essaim se joue,
La pauvre mère est là, triste, et qui sent couler
Deux grosses larmes sur sa joue.

"Allons", dit le brave homme, en couvrant de baisers
Les petits innocents à la voix de mélanges,
"Ces jouets sont à vous, prenez et divisez
Entre vous trois, mes petits anges".

Or, comme l'on faisait quatre parts, étonné,
"Pour qui", dit le papa, "cette autre part entière ?"
Et, levant ses grands yeux : "C'est", répondit l'ainé,
"Pour petite sœur au cimetière !"

Louis FRÉCHETTE.

LES DEUX PRINTEMPS

A L'MIRONDELLE

Tu vas partir, l'automne va paraître,
Et moi bientôt je quitterai ces lieux !
En t'envolant sur la rive étrangère,
Du bon vieillard emporte les adieux...
Quand ton printemps fleurira sur la terre,
Le mien, Là-Haut, fleurira dans les Cieux !

Tu le diras, ô ma pauvre hirondelle,
En revenant, à la saison des fleurs :
Où donc est-il ? En vain mon chant l'appelle.
Et l'amitié répondra par des pleurs !
Abrite encore, au seuil de la chaumière
Le tendre nid qui plaisait à mes yeux...
Quand ton printemps fleurira sur la terre,
Le mien, Là-Haut, fleurira dans les cieux !

Ne me plains pas : alors, petit amie,
Je n'aurai plus ni chagrin, ni douleur ;
J'aurai quitté l'exil pour la Patrie,
Ce monde-ci pour un monde meilleur !
Près du Très-Haut en qui mon âme expire,
Je goûterai la paix des bienheureux...
Ah ! ton printemps fleurira sur la terre,
Le mien toujours fleurira dans les cieux !

L'oiseau revint à la saison nouvelle
Des buissons verts, des nids, des fleurs aux champs,
Mais c'est en vain que la pauvre hirondelle
A son ami chante ses plus doux chants !
Il reposait au vallon solitaire,
Et ses enfants, des larmes dans les yeux,
Dirent alors en lui montrant la pierre :
—Il est parti pour le printemps des Cieux !

Les diverses manières de fumer

Vous fumez, soit la pipe, soit le cigare, soit la cigarette, et vous imaginez sans doute difficilement que l'on puisse consommer le tabac autrement.

Eh bien, ne vous déplaie, il est de multiples façons de savourer la plante de Nicot.

C'est chez les peuplades primitives, naturellement, que l'on trouve les plus baroques, si nous en croyons un de nos confrères belges.

L'idée ne vous est jamais venue d'essayer par exemple de fumer un cigare en mettant le bout allumé dans la bouche ?

C'est ainsi que procèdent cependant les Négritos, dans l'île de Luçon, la plus grande des îles Philippines.

Une tribu qui habite les champs de neige de l'Himalaya a coutume de fumer de la manière suivante : les fumeurs creusent une sorte de canal ou de tunnel dans la neige gelée, placent à un bout le tabac et un morceau de charbon de bois allumé et avalent la fumée à l'autre bout en se tenant couchés par terre.

Les habitants de la presqu'île de Kay-York, en Australie, captent la fumée du tabac dans une canne de bambou creuse, longue de quatre pieds environ et font, ensuite circuler cette canne parmi la société.

Au Paraguay, les femmes chiquent le tabac et retirent leur chique de la bouche avant de saluer en s'embrassant suivant la mode du pays.

En Virginie, Georgia et Alabama on suce un bâton préalablement mouillé dans du tabac. La coutume la plus répugnante est celle des Esquimaux qui avalent le jus du tabac formé dans le tuyau de la pipe. Ils ne fument que pour se procurer ce liquide.

Les Moscanes, peuplade perdue du sud de l'Afrique, ont un nez complètement déformé par suite de l'abus qu'ils font du tabac à priser. Ils bourrent de tabac leur organe olfactif de telle façon qu'ils sont obligés de relâcher la masse qui se produit à l'aide d'une cuiller d'ivoire ou de fer. C'est pourquoi chacun d'eux porte cet ustensile dans ses cheveux.

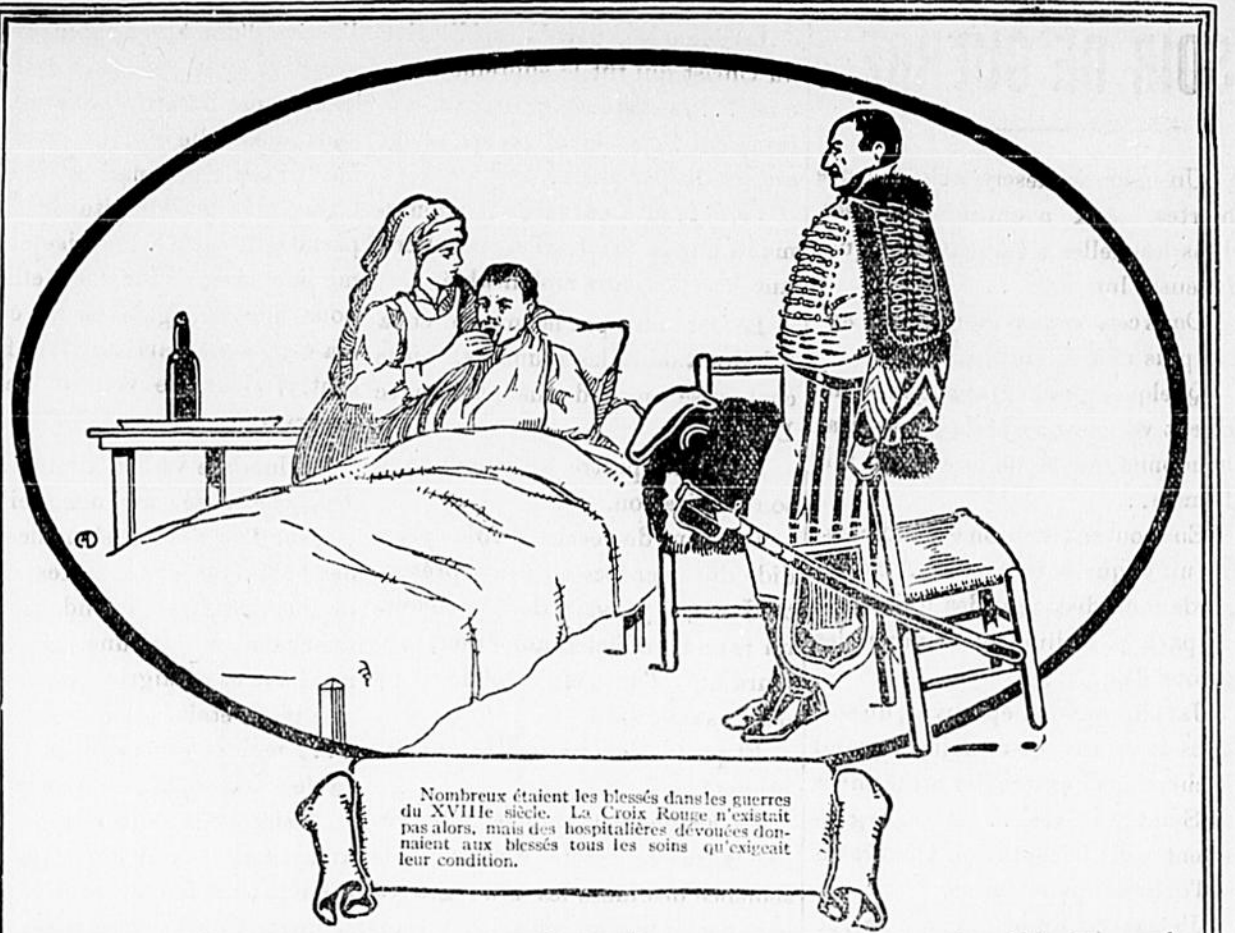
Les habitants de Djéreh "entre le Tigre et l'Euphrate" forment avec du tabac, de l'eau et de la soude une sorte de bouillie qu'ils appellent "bucka". Ils en prennent une certaine quantité dans la bouche et se couchent pour mieux en jouir. On fait toujours de ces invitations de bucka le séjours des grandes fêtes.

Au Transvaal et dans les pays limitrophes, les Cafres fument dans une corne d'antilope à laquelle on adapte un ou plusieurs tuyaux de bois. Ces pipes qui peuvent contenir jusqu'à une livre de tabac circulent de bouche en bouche. On y fume souvent du chanvre des Indes, qui exerce une action analogue à celle de l'opium.

Les nègres de l'Equateur, très friands du résidu du tabac fument par des trous creusés dans la terre.

Certaines tribus malgaches font de même, et rien ne saurait vous empêcher, si cela vous tente, d'en faire autant...

—Comment corriger ma femme de cette tendance à exagérer
—Fais-lui dire son âge, reprend un ami.



IL Y A CENT ANS

Durant les guerres Napoléoniennes, pour hâter la convalescence des blessés, les hospitalières leur donnaient, comme aujourd'hui, les garde-malades de la Croix Rouge, aux blessés de la grande guerre, des vins toniques généreux comme le merveilleux



Vin St-Michel

le reconstituant par excellence qui fournit à l'organisme débilité, épuisé, la stimulation, l'énergie, la force nécessaires au rétablissement de l'équilibre normal.

Donnez-le aux blessés, aux malades de la guerre actuelle qui reviennent épuisés par la lutte glorieuse. Il abrègera leur convalescence et facilitera leur retour à la santé qui donne la force de lutter, la joie de vivre et fait remonter le bonheur. Le VIN ST-MICHEL est le plus efficace des toniques pour les blessés, les surmenés, les malades, les convalescents.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre de vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, rue St-Paul Ouest, Montréal.
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass. (Agents pour les Etats-Unis).

A VENDRE A SACRIFICE

Piano automatique, Ameublement de salon, ameublement de chambre à coucher, cadres etc., etc.

S'adresser à

ANT. ALF. COTE,

1449—jno 345 rue Gironard.

A LOUER

Quatre beaux grands appartements à louer, meublés ou non, pour deux personnes seulement.

Bain, électricité, garde-robe, armoire à linge très confortable, cuisine, salle à dîner, chambre boudoir

S'adresser à

Mme ERNEST LALIME,

1407—jno. 61 rue Laframboise

On demande à acheter

Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.

Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.

S'adresser à

BOUCHARD & BERNIER

Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

Une Demande de Renseignements Nationale

CETTE FORMULE DOIT ÊTRE REMPLIE ET RETOURNÉE PROMPTEMENT PAR TOUS LES HOMMES ENTRE LES ÂGES DE 16 ET 66 ANS INCLUSIVEMENT.

SERVICE NATIONAL

CANADA.

1. Quels sont vos noms et prénoms ?	2. Quel âge avez-vous ?
3. Où demeurez-vous ? Province	5. Dans quel pays êtes-vous né ?
4. Nom de la cité, ville, village ou bureau de poste	6. Dans quel pays votre père est-il né ?
Rue	7. Dans quel pays votre mère est-elle née ?
Numéro	8. Êtes-vous sujet britannique de naissance ?
10. Depuis les douze derniers mois, combien avez-vous perdu de temps pour cause de maladie ?	9. Si non, êtes-vous naturalisé ?
11. Avez-vous l'usage complet de vos bras ?	15. Quel est votre état civil—
12. Des jambes ?	16. Combien de personnes sont à votre charge, en plus de vous-même ?
13. De la vue ?	
14. De l'ouïe ?	
17. Quels sont vos moyens de subsistance ?	
18. A l'emploi de qui êtes-vous ?	
19. Avez-vous un métier ou une profession ?	20. Si oui, lequel ?
21. Travaillez-vous actuellement ?	22. Si non, pourquoi ?
23. Seriez-vous disposé, durant la guerre, à échanger votre travail actuel pour un autre travail au même salaire ?	
24. Si l'on vous payait le prix de votre transport, consentiriez-vous à quitter l'endroit où vous demeurez actuellement pour aller travailler en un autre endroit du Canada ?	

VOIR AU VERSO LES INSTRUCTIONS POUR REMPLIR CETTE FORMULE. IL Y A 24 QUESTIONS. COMPTEZ VOS RÉPONSES.

Ecrivez Vos Réponses sur la Carte
Que vous Recevrez Prochainement
et Retournez la promptement. (Ceci est Obligatoire!)

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'imprimerie Yamaska. F. A. BRODEUR, Gérant. ABONNEMENT A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50 Ailleurs au Canada..... 1.00 Soit LE NUMERO En vente chez M. Geo. St-Jean.

Chronique Municipale

Séance du 27 décembre

Mercredi, le 27, avait lieu la dernière séance publique du Conseil, pour l'année 1916. Elle était présidée par Son Honneur le Maire Morin. Etaient aussi présents M. M. les échevins Fontaine, Payan, St-Germain, Gervais, Bélanger, Gobeil, Duclos et Godard.

Cette dernière séance du Conseil a été assez routinière. On y a adopté bien peu de mesures nouvelles. Des avis de motion, c'est à peu près ce qui a pris le temps de cette séance, qui a été intéressante pour trois raisons: l'adoption du règlement No. 210, la visite de la guignolée au Conseil de Ville, et une vive prise de bec entre MM. les échevins Duclos et Gobeil.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité, M. l'échevin Bélanger propose qu'une somme additionnelle de \$50, en plus de son salaire, soit votée à M. Emile Chagnon pour l'année 1916. Ceci est afin de récompenser M. Chagnon pour les importants services qu'il a rendus à la ville dans le cours de l'année. La proposition de M. Bélanger est secondée par l'échevin St-Germain, et elle est adoptée à l'unanimité.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné à la dernière séance, M. St-Germain propose l'adoption du règlement No. 210, fixant la taxe de la consommation de l'eau. Ce règlement est très important, parce qu'il répartit la taxe de la consommation de l'eau de telle sorte que le riche aura à payer la plus grosse part de la taxe, et que l'ouvrier sera soulagé d'autant.

Comme on allait prendre le vote sur cette proposition, les gens de la guignolée envahissent la salle du Conseil. Les conseillers ouvrent généreusement leurs bourses, et font la charité. Puis, M. Duclos seconde la proposition de M. St-Germain et elle est adoptée à l'unanimité.

Le règlement No. 210 sera rendu public sous peu.

La semaine dernière M. l'échevin Payan obtenait qu'une somme de \$50 soit votée pour un patinoir public au marché à foin. A ce propos, il avait été question d'un autre patinoir public dans le Quartier No 5. M. l'échevin St-Germain s'est occupé de trouver un terrain pour ce patinoir. M. Treille Chalifoux a eu la bonté de permettre qu'on se serve d'un terrain à lui pour faire ce patinoir. M. St-Germain a alors proposé à la dernière séance du Conseil que la somme de \$50 soit votée pour un patinoir public dans le Quartier No. 5. M. Bélanger seconde la proposition et elle est adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin St-Germain donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera l'adoption du règlement No. 211. Par ce règlement l'inspecteur de la Cité sera obligé de faire chaque jour un rapport verbal des constructions nouvelles entreprises dans la ville, et des améliorations

faites aux bâtisses. Cette mesure aura pour résultat d'augmenter les revenus de la ville par la perception de taxes nombreuses qui ne seront jamais perçues sans cette mesure. L'inspecteur de la Cité devra aussi faire un rapport écrit à la fin de chaque mois, pour tenir le Conseil au courant.

A la dernière séance du Conseil, il avait été résolu et adopté de louer à la Société Coopérative le terrain situé au coin des rues St-Louis et Ste-Marie, à raison de \$20 par année pour 99 ans, à condition d'un bail emphytéotique qui prendrait fin, si la Coopérative cessait ses opérations.

Les ouvriers n'ont pas trouvé ces conditions tout à fait satisfaisantes. Et, ils sont venus de nouveau devant le Conseil afin d'obtenir quelque chose de mieux.

M. Bélanger propose alors que la Coopérative ait le droit d'acheter ce terrain en tout temps, au prix de \$500.

M. l'échevin Duclos se prononce contre cette proposition: il trouve que le Conseil n'a pas raison de vendre ce terrain \$500, parce qu'il ne vaut pas cela.

C'est alors que M. Gobeil se lève pour défendre la proposition de M. Bélanger, qui tient lui aussi à ce que le vote soit pris sur sa proposition.

La discussion s'engage assez piquante. M. Duclos propose que la ville vende le terrain en question à la Coopérative, au prix de \$400.

Cette proposition reçoit l'approbation de la majorité du Conseil. Le vote est pris, et la proposition de M. Duclos est adoptée, seuls les échevins Bélanger et Gobeil votant contre.

Viennent ensuite plusieurs avis de motion, la lecture des comptes, et le Conseil s'ajourne en séance régulière, au mercredi, 10 janvier 1917.

Nouvelles Locales

NOS ATELIERS FERMES

Nos clients sont priés de prendre note que le mardi, 2 janvier 1917, nos ateliers seront fermés. Ceci est afin de permettre à nos employés, qui ont travaillé ferme durant toute l'année, de se payer le luxe d'un petit congé à l'occasion du Jour de l'An.

RECITAL

Vendredi soir, le 22 décembre, Mademoiselle Rita Paradis, professeur de piano, a donné un joli récital dans ses appartements, Edifice de l'Union St-Joseph, et en dépit de la grosse tempête de neige, il y avait nombreuse assistance.

Chaque élève avait préparé plusieurs numéros de différents genres, faisant ressortir la versatilité de leur jeu, ce qui fit admirer la méthode d'enseignement de Mademoiselle Paradis. Tous se sont très bien acquittés de leur tâche respective.

Mademoiselle Joséphine Langelier prêta son gracieux concours à Mademoiselle Paradis dans une ouverture de Mozart qui fut exécutée avec virtuosité. Comme bouquet, Mademoiselle Paradis, dont la réputation comme pianiste n'est plus à faire, a charmé ses auditeurs avec quelques numéros artistiquement rendus. La soirée se termina par la présentation de jolis souvenirs de Noël aux élèves par leur professeur.

Mademoiselle Paradis a inauguré le récital à St-Hyacinthe et espérons qu'elle nous fera jour d'une autre traite musicale de ce genre avant longtemps.

COMMENCEMENTS D'INCENDIES

Depuis samedi matin, jour de la grosse tempête de neige, nos pompiers sont sortis trois fois pour des commencements d'incendies. Encore mercredi midi, ils étaient appelés rue Bourdages pour éteindre un feu de cheminée dans un des logements de la maison de M. Honoré Robert.

Mais une sortie dont nos pompiers devront se souvenir c'est celle qu'ils ont dû faire samedi matin, pour se rendre rue Notre-Dame, alors que les chemins, remplis de neige, n'étaient pas encore ouverts.

FETE D'ANNIVERSAIRE

Samedi dernier, un groupe de jeunes filles de la Cie Ames & Holden se rendait à la demeure de M. A. Paquette, pour y fêter Mlle Clarinda Paquette, qui avait 24 ans ce jour-là.

Prise à l'improviste, Mlle Paquette sut cependant recevoir ses amies de la façon la plus joyeuse et la plus cordiale. Il y eut lecture d'une charmante adresse, et présentation de cadeaux. Et, on s'amusa joyeusement jusqu'à ce que vint l'heure de la séparation.

Cette fête d'anniversaire laissera de doux souvenirs dans le cœur de toutes celles qui y ont pris part.

LES QUILLES

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, samedi, dimanche et lundi, il y a eu deux concours de quilles à la salle Bouchard, l'un aux grosses quilles, et l'autre aux petites quilles.

Sont sortis vainqueurs de ces concours, pour les grosses quilles, M. Raymond Désautels qui a gagné le premier prix avec un score de 233, et M. U. Majeur qui a gagné le deuxième prix avec un score de 231; pour les petites quilles, M. J. L. Champagne a gagné le premier prix avec un score de 138, et M. A. Boisclair avec un score de 135.

Ce concours a été très intéressant.

M. Majeur, le champion aux grosses quilles, malgré tous ses efforts, a dû s'incliner devant M. Raymond Désautels, qui paraît apte à devenir un joueur indomptable. Et, M. Champagne a dû mettre toute son ardeur et toute son habileté dehors pour ne pas être battu par M. Boisclair, qui ne ferait pas un champion piètre aux petites quilles.

Un autre concours est commencé pour d'ici au Jour de l'An. Et, ceux qui réussiront à battre les scores des vainqueurs du dernier concours recevront deux piastres comme prix.

NOS MEILLEURES SYMPATHIES

Le 25 décembre dernier, le petit Jean-Paul, enfant de M. Raoul Gosselin, voyageur de commerce, et de Florida Allard, était enlevé par la mort à la tendre affection de ses parents. Il était âgé de trois mois et demi seulement. Bienheureux ceux qui meurent à cet âge, puisqu'ils entrent aussitôt dans le sein du bonheur éternel. Mais ces jeunes morts laissent toujours de très vifs chagrins dans le cœur des parents, qui n'ont pas encore eu le temps d'aimer ces chers petits êtres selon toute la force de leur amour.

Le Clairon offre ses meilleures sympathies à M. et Mme Raoul Gosselin.

La sépulture du petit Jean-Paul a eu lieu le 26 décembre, à l'église Cathédrale.

M. et Mme Gosselin ont reçu de nombreux témoignages de sympathie à l'occasion de la mort de leur enfant bien-aimé. Ils ont reçu aussi plusieurs offrandes de fleurs.

ACCIDENT

Samedi soir, M. François Ledoux, charretier, était victime d'un grave accident. Il conduisait une de ses voitures quand en faisant le coin des rues St-Antoine et Ste-Marie, à cause du mauvais état des chemins, sa voiture renversa. M. Ledoux n'a pas eu le temps de se garantir, et il s'est cassé une jambe.

"L'INFATIGABLE"

Dimanche, le 24, le club de raquetteurs l'Infatigable faisait l'ouverture officielle de la saison et l'inauguration d'un nouveau chalet. Ce qui donna lieu à une brillante fête chez nos raquetteurs. Comme d'habitude, ils ont fait la procession par les principales rues de la ville, et sont allés saluer les principaux personnages de la cité, avant de se rendre à leur nouveau chalet, pour en faire l'inauguration.

PATINOIR PUBLIC

Grâce à l'initiative de M. l'échevin Payan, et au bon consentement de tous nos échevins, il va y avoir un patinoir public au Marché à Foin. On y travaillera déjà, et on promet que le patinoir sera ouvert au public dans le cours de la semaine prochaine.

Bientôt il y aura un autre patinoir dans le Quartier No. 5.

L'usage de ces patinoirs sera gratuit et libre pour tout le monde. Nos échevins ont eu une idée des plus heureuses en pensant à donner à la ville des patinoirs publics. Combien, grâce à cela, échapperont à la mort, en n'allant plus risquer leur vie sur la rivière.

REVEILLON

A l'occasion de la Messe de Minuit, M. Léo Tourigny, réunissait dans un réveillon fashionable, ses intimes parmi lesquels nous remarquons MM. Henri et Alfred Paré, Lionel et Hervé Gaucher, V. Chartier jr., L. Houle, H. Brunelle, B. Blanchard, tous de St-Hyacinthe; G. Drouin de Farnham, L. Demers de Chambly, etc.

Après le réveillon, il y eut chant, musique, déclamation, etc., en un mot tous s'amuserent jusqu'aux petites heures et se séparèrent en emportant un agréable souvenir de leur ami Léo.

Vente par le Shérif.

COUR SUPÉRIEURE District de St-Hyacinthe, No. 67.

JULIE GAUTHIER; Demanderesse, contre LOUIS GONZAGUE LAFERRIERE, Défendeur.

Deux terres situées en la paroisse de St-Simon, sur le quatrième rang, connues sous les lots Nos. 295 et 298 du cadastre officiel de la dite paroisse, avec bâtisses y érigées.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de ST SIMON, Mardi, le NEUF de Janvier prochain (1917), à UNE heure de l'après-midi. JOS. L. CORMIER, Shérif.

St-Hyacinthe, 22 Décembre 1916.

Sheriff's Sale

SUPERIOR COURT district of St-Hyacinthe, No. 67.

JULIE GAUTHIER, Plaintiff, against LOUIS GONZAGUE LAFERRIERE, Defendant.

Two lands situate in the parish of St. Simon, on the fourth range, known under lots Nos. 295 and 298 of the official cadastre of said parish, with buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of ST. SIMON, Tuesday, on the NINTH day of JANUARY next (1917) at ONE o'clock in the afternoon. St. Hyacinthe, 22th December 1916. JOS. L. CORMIER, Sheriff.

Theâtre Corona

VENDEDI ET SAMEDI.

La Madeleine du Ruisseau

(En Cinq Rouleaux)

Un photo-drame des plus parfaits et des plus éblouissants de la Cie Famous Players. Ce photo-drame est un vrai régal pour tous les amateurs de belles et grandes vues animées.

L'APPEL A LA GREVE

4ième ÉPISODE DU

PERIL JAUNE

Fameuse série des Famous Players, très émouvante et très instructive.

DIMANCHE ET LUNDI,

31 Décembre et 1er Janvier.

LA FILLE AUX YEUX VERDATRES

Grand photo-drame de Pathé en cinq rouleaux dont l'étoile est la célèbre actrice KUTHLEEN KEELRED.

Cette vue est très émouvante et fera sensation.

COMME EXTRA

CHARLIE CHAPLIN

Dans une de ses plus désopilantes productions en 2 rouleaux:

LA PATE ET LA DYNAMITE

4ième ÉPISODE DU FANTOME PROTECTEUR:

Le Tremblement de Terre

Une sensation comme on en voit guère.

UNE COMEDIE LUKE et UNE GAZETTE DE PATHÉ.

Matinée le Jour de l'An à 2 hrs, 10 cts partout.

MARDI ET MERCREDI.

La célèbre vue de Fox intitulée:

LA BRUTE

Histoire terrible de la réformation d'un méchant homme. Cinq rouleaux d'émotion intense.

Un drame et deux rouleaux et une comédie Universelle.

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI.

LE BOUFFON

Une des productions les plus dramatiques des Famous Players dont l'étoile est la célèbre VICTOR MOORE. Ne manquez pas de voir cette grande vue.

La Maison Hantée

CINQUIÈME ÉPISODE DU

PERIL JAUNE

Ne manquez pas de venir voir ce qui se passe dans la "Maison Hantée". Cet épisode est très étonnant.

Une comédie et une gazette animée.

SAMEDI SOIR. — SPECIAL

CHARLIE CHAPLIN

DANS

Mabel à la Roue

EN DEUX ROULEAUX.

Grand Orchestre tous les Dimanches, Mardis, Jeudis et Samedis Soirs.

Matinées tous les samedis et dimanches après-midi. 10 cents partout.

Le soir on peut entrer de 7.30 heures à 8.45 et voir la représentation tout entière. L'après-midi de 2 heures à 3.15 heures.

ADMISSIONS:

ORCHESTRE 10 ET 15 CENTS.

Quelques Sièges à 20 cts.